

Les Services de mobilité innovants pour le quotidien des personnes vulnérables¹

Appel à Manifestation d'Intérêt

1- Le contexte

Aller au travail, faire ses courses, rechercher une formation, se rendre chez le médecin, profiter de ses loisirs : ces déplacements du quotidien ne sont pas suffisamment accessibles à tous. Avoir accès à une mobilité favorisant une insertion sociale ou professionnelle est une aspiration légitime qui passe par une meilleure prise en compte des besoins des populations fragiles.

Les travaux² menés depuis quelques années par le Laboratoire de la mobilité inclusive ont montré qu'en France la mobilité n'est pas accessible à tous :

- 7 millions de personnes en âge de travailler sont concernées par des problèmes de mobilité.
- **50% des personnes en insertion** ont déjà dû refuser un emploi ou une formation faute de moyen pour s'y rendre.
- 28% des personnes en âge de travailler ont déjà perdu un emploi ou une formation en raison de problèmes de mobilité.
- 70% des actifs craignent de perdre leur emploi ou leur formation en raison de problèmes de mobilité.
- 41% des employeurs ont des difficultés à pourvoir un emploi pour des raisons de mobilité.

2- Les partenaires de l'appel à projet

A- Le Laboratoire de la Mobilité Inclusive :

Fondé en 2013 par Wimoov et Total, à partir des constats ci-dessus, le Laboratoire de la Mobilité Inclusive (LMI) rassemble de grands acteurs publics et privés concernés par la mobilité, le transport, l'insertion professionnelle et sociale. La mission du LMI est d'analyser les difficultés quotidiennes rencontrées par les publics les plus fragiles et de proposer des solutions innovantes et adaptées à leurs besoins.

En partenariat avec :

F B M LA FABRIQUE

¹ Notamment les travailleurs précaires avec des difficultés de mobilité, les seniors en difficulté, les personnes en situation de handicap.

² Les travaux du Laboratoire de la Mobilité Inclusive sont consultables sur <u>www.mobiliteinclusive.com</u>.



15 membres composent aujourd'hui le LMI: ADEME, AG2R La Mondiale, CNML, FACE, FARE, FASTT, Keolis, MACIF, Michelin, Pôle Emploi, Fondation PSA Peugeot Citroën, Secours Catholique, Total, Transdev, Wimoov.

Courant 2015, le Laboratoire a lancé un chantier concernant le rôle du numérique comme outil facilitateur de la mobilité des personnes en précarité. Bien que les obstacles (financiers, cognitifs...) dans l'accès aux services portés par le numérique soient réels pour ces publics, la conviction est que ces outils possèdent un potentiel sur le « mieux bouger » et le « moins bouger » (effacement de mobilité).

B- La Fabrique des Mobilités :

La Fabrique des Mobilités³ est un projet initié par l'ADEME pour la mobilité intelligente et durable. Le développement des technologies numériques dans le domaine des transports et de la mobilité apporte des solutions souples et économes pour améliorer les conditions de déplacements des personnes et des marchandises, renforcer les performances techniques et organisationnelles des systèmes de transport, accroître leur efficacité énergétique et réduire leurs effets négatifs sur l'environnement.

Dans ce cadre, l'ADEME met en place, avec le concours de nombreux partenaires – startups et entrepreneurs, industriels et territoires, incubateurs et accélérateurs... – la Fabrique des Mobilités, un accélérateur d'innovations associant les acteurs d'écosystèmes industriels, pour faciliter l'accès aux ressources, accompagner les entrepreneurs, capitaliser et relier les dynamiques au niveau local, national et international. Son objectif principal est d'accélérer l'arrivée sur le marché des initiatives françaises et européennes, pour les aider à prendre de vitesse leurs concurrents et à occuper rapidement des positions dominantes sur de nouvelles activités.

La Fabrique des Mobilités c'est déjà plus de 35 partenaires : des acteurs industriels, territoires, laboratoires, écoles d'ingénieurs, structures d'incubation et d'accélération...

Dès lors, il s'agit pour le LMI et la Fabrique des Mobilités d'identifier les acteurs et initiatives les plus prometteurs, et de s'y associer en y apportant leurs moyens financiers et/ou leur expertise ainsi que leur poids institutionnels pour tirer les enseignements et promouvoir ces initiatives.

3 http://lafabriquedesmobilites.fr/





3- Objet de l'appel à projets

Cet appel à projet a pour objectif de :

- détecter les acteurs (startups, entreprises, collectivités locales, structures de l'économie sociale ou solidaire...) dont les produits ou services permettent d'améliorer la mobilité des personnes en précarité.
- Expérimenter sur le court terme (12 mois à compter de la sélection) les solutions proposées à travers 3 projets pilotes opérationnels sur des territoires.

4- Les besoins ciblés

- Les services (mobilité ou « effacement de mobilité », c'est-à-dire accès aux biens et services à distance) permettant de satisfaire la satisfaction des besoins suivants :
 - o Accès au travail, aux études, à la formation permettant l'insertion professionnelle.
 - Accès aux biens et services de première nécessité : alimentation, santé, démarches administratives...

5- Périmètre des services de mobilité ciblés

Sont concernés par cet appel l'ensemble des services offrant une valeur ajoutée aux publics en précarité (prix, accessibilité physique, simplicité, communication...) :

- **Le « bouger mieux »**: les services qui offrent une alternative fiable, durable, accessible et abordable.
- Le « bouger moins » : les offres intégrant des services, y compris numériques, permettant d'éviter de la mobilité par un accès à distance/à domicile aux biens et services de première nécessité. Toutes les offres qui présentent les caractéristiques ci-dessus évoquées : covoiturage courte distance, autopartage, transport à la demande, transport collectif, solutions d'effacement de mobilité, points relais multiservices, achats sur internet, accompagnement pour l'utilisation d'outils numériques...

6- Les publics ciblés

Dans tous les cas, sont visés, les services apportant une réponse aux besoins des populations en précarité mobilité et en particulier :

- En priorité la population active : les travailleurs précaires, les personnes en insertion ou en maintien dans l'emploi.
- Un élargissement est possible aux publics seniors et aux personnes à mobilité réduite (PMR).

3





7- Les géographies prioritaires

En priorité les services visant les zones périurbaines et rurales.

8- Les initiatives prioritaires

Les initiatives recherchant un modèle économique ne reposant pas à 100% sur des financements publics (qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux...) seront privilégiées.

Seront recherchées en priorité les initiatives souhaitant tester un modèle économique.

Les programmes de recherche action pourront cependant faire l'objet d'une attention spécifique.

Sans être exclusivement focalisées sur les personnes en difficulté, les initiatives proposées devront démontrer leurs capacités à répondre aux besoins spécifiques de cette cible.

9- Les critères d'éligibilité

- Les projets présentés peuvent être portés par une structure d'intérêt général ou par un acteur de l'économie marchande.
- Les projets présentés doivent proposer la réalisation d'une action pilote sur un territoire géographique déterminé.
- Seront considérés en priorité les projets qui proposent un partenariat entre un territoire déjà identifié et une offre de services.
- Les projets présentés doivent se situer en France métropolitaine ou au sein de l'Union Européenne.
- Les projets présentant un besoin ou une action ponctuelle non opérationnelle (séminaire, colloque, événement) ne seront pas pris en compte.
- Les projets présentés devront pouvoir être évalués sur une durée maximale de un an.
- Les projets lauréats s'engagent à collaborer avec le Laboratoire de la mobilité inclusive et la Fabrique des Mobilités en particulier pour transformer les retours d'expériences (échecs et/ou réussites, barrières levées,...) en ressources communes et partagées par les partenaires de l'appel à projets.







10- Les critères de sélection

- Mise en évidence et cohérence entre l'offre de services de mobilité proposée et les besoins spécifiques d'un territoire.
- Capacité à répondre spécifiquement aux besoins des personnes en précarité : accessibilité physique et financière, barrières identifiées et valeur ajoutée de l'offre sur ces publics.
- Potentiel d'adaptation des acteurs pour co-construire avec le Laboratoire de la mobilité inclusive un modèle plus adapté aux personnes en précarité.
- Capacité à faire évoluer le modèle économique.
- Potentiel de réplicabilité et d'apprentissage.
- Stade d'avancement (« proof of concept », déploiement....).
- Niveau d'intégration dans l'écosystème des acteurs clés locaux.
- Caractère innovant et indicateurs d'évaluation au regard des publics ciblés visés et des besoins satisfaits.

11- Calendrier de l'appel

Les étapes suivantes sont fixées en partenariat avec la Fabrique des Mobilités et d'éventuels autres partenaires (pôle de compétitivité Movéo...) :

- 1^{er} juin 2016 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- 30 juin 2016 : date limite de dépôt d'une « concept note » de présentation du projet et des partenaires (voir le modèle de concept note en annexe)
- 8 juillet 2016 : annonce des projets présélectionnés
- 9 septembre 2016 : date limite de dépôt des projets complets présélectionnés
- 16 septembre 2016 : annonce des projets lauréats
- Fin 2016/1^{er} semestre 2017 : accompagnement des projets lauréats
- 2^{ème} semestre 2017 : étude d'impact et bilan des projets, enseignements tirés et plaidoyer

12- Dotation

A l'issue du jury final, 3 projets seront retenus. Une aide financière leur sera octroyée. La dotation globale pour l'ensemble de l'appel à projets sera supérieure ou égale à 30K€.

13- Contribution du Laboratoire de la Mobilité Inclusive

Le LMI contribuera de différentes manières et aux différents stades de réalisation des projets via :

- Un apport d'expertise de ses membres sur la conception ou la mise en œuvre des pilotes, et en particulier :
 - 1. Appui au sourcing/identification des publics ciblés,

En partenariat avec :

F B M LA FABRIQUE DES MOBILITÉS



- 2. Animation de l'écosystème des prescripteurs (missions locales, réseaux associatifs, plateformes de mobilité, antennes Pôle emploi...),
- 3. Marketing social : diffusion des offres de mobilité courte distance,
- 4. Conception des outils d'information, accompagnement, évaluation,
- 5. Relations avec les partenaires de la sphère sociale,
- 6. Travail de co-construction sur l'adaptation de l'offre.
- Des financements et la recherche d'un effet de levier de financement auprès d'autres acteurs
- La « mobilisation » de son poids institutionnel en vue d'un plaidoyer sur des sujets « communs » aux acteurs de la mobilité courte distance auprès des décideurs.
- Une visibilité accrue : dans les réseaux du LMI et de la Fabrique des Mobilités, auprès des publics en précarité, auprès des media.
- L'organisation d'une cérémonie des « Prix de la mobilité inclusive » qui récompensera les territoires/acteurs les plus pertinents et innovants.

14- Modalités de candidature

Les candidats devront adresser leur concept note de présentation du projet et des partenaires simultanément par courrier et par email au plus tard le 30 juin 2016 à :

M. Pierre TAILLANT

ADEME Service Transports et Mobilité

500, route des Lucioles

06560 Valbonne Sophia-Antipolis

pierre.taillant@ademe.fr et damien.desjongueres@total.com

Les questions concernant cet appel pourront être adressées aux deux adresses email cidessus.

6





Annexe: Concept notes

Les concept notes de 3 à 5 pages (9000 à 15 000 signes) devront inclure les aspects suivants :

- 1- Description du projet
- 2- Description de l'offre de services : caractéristiques, public cible,...
- 3- Territoire concerné : descriptif des besoins et adaptation de l'offre aux besoins.
- 4- Partenaires du projet : collectivités locales, entreprises, acteurs locaux...
- 5- En quoi l'offre de services est accessible aux personnes en précarité/adaptabilité de l'offre aux personnes en précarité.
- 6- Viabilité économique : modèle économique

